

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS

De	0 à 50.000 €	:	8 %
De	50.001 € à 90.000 €	:	7 %
De	90.001 € à 120.000 €	:	6 %
De	120.001 € à 150.000 €	:	5,5 %
De	150.001 € à 300.000 €	:	5 %
De	300.001 € à 500.000 €	:	4,5 %
Au dessus de	500.000 €	:	4 %.

LOCATIONS A L'ANNEE

En respect de la loi ALUR, les honoraires de location sont de 14 % sur le montant du loyer annuel à partager par moitié entre bailleur et locataire soit 7% chacun

Ces honoraires comprennent :

- honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail : 5% TTC, plafonnés à 8€ le m2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2% TTC, plafonnés à 3€ le m2

GERANCE LOCATIVE

8,90 % TTC des sommes encaissées.

AGENCE BOSSARD IMMOBILIER

2 Avenue des Sables - 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE - Tel : 02-51-90-25-64

Carte professionnelle "Transactions" et "Gestion" n°CPI85012016000008037 délivrées par la CCI de la Vendée

Caisse de garantie GALIAN, 89 rue De la Boétie, 75008 PARIS - Adhérent n°23033 L

R.C. La Roche-sur-Yon 429.815.871. - Siret n° 429.815.871.00018

Domiciliation Bancaire : Crédit Agricole - Talmont-Saint-Hilaire